

PRÉFECTURE DES LANDES

Mont-de-Marsan, le 19 SEP. 2007

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
GÉNÉRALE ET DE LA RÉGLEMENTATION**
Bureau de l'Environnement

Dossier suivi par M JARDIN
☎ : 05.58.06.58.98
Fax : 05 58 06 72 27
ml : eric.jardin@landes.pref.gouv.fr

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 7 août 2007, vous avez sollicité le renouvellement de l'autorisation temporaire d'exploiter un stockage de matières combustibles sous chapiteau.

L'article 8 de mon arrêté d'autorisation du 24 novembre 2006 prévoit la possibilité d'un renouvellement pour une durée de 6 mois.

En conséquence, je vous autorise à poursuivre l'exploitation du stockage de matières combustibles sous chapiteau pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} septembre 2007.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur


D. CASTILLON

GASCOGNE LAMINATES
1 rue Louis Blanc
BP 78
40102 DAX Cedex